

Le cannabis, une drogue aux vertus thérapeutiques

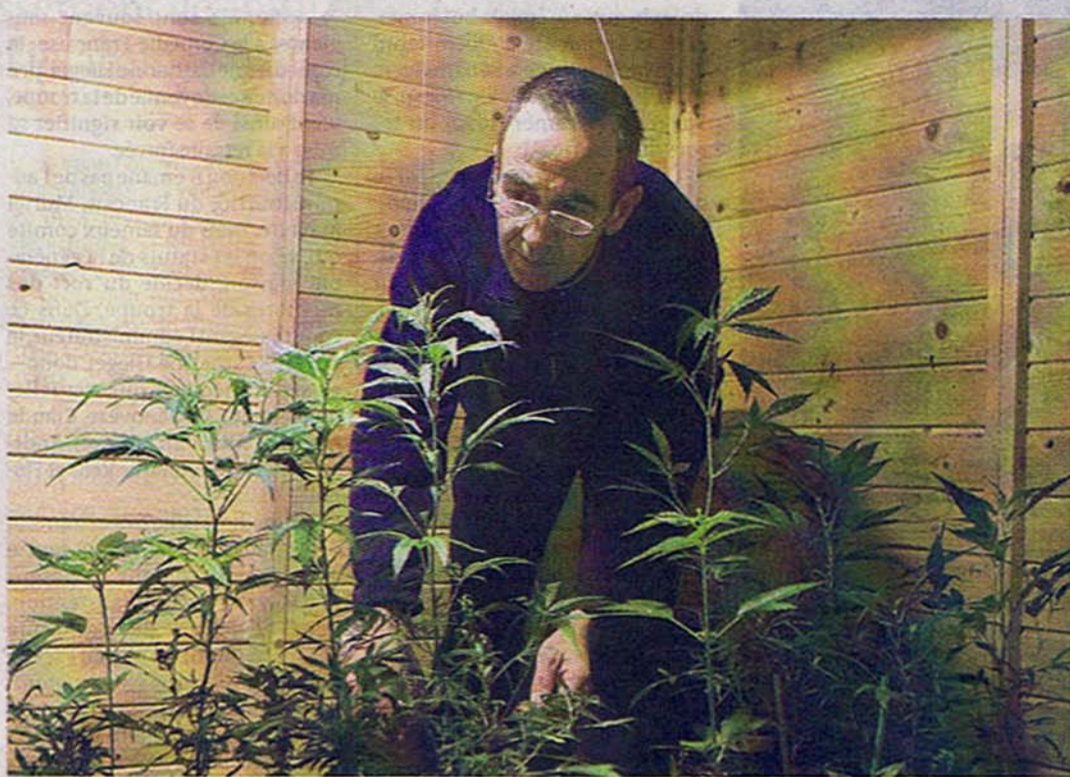
Prescrit dans certains pays, il reste très difficile d'accès en France

Santé

Atteint d'une sclérose en plaques, Olivier, 50 ans, fume quotidiennement du cannabis pour soulager ses douleurs et les effets secondaires liés à son traitement, une injection hebdomadaire d'Interféron bêta 1-a. « C'est très efficace contre les nausées et pour donner de l'appétit, explique-t-il. Sans cela, je ne serais pas capable de sortir. Et puis, ça me maintient le moral. » Le 26 août, les gendarmes ont fait irruption dans sa maison du Lot et ont saisi ses plants. Olivier, qui a été condamné à 150 euros d'amende avec sursis, ne décolère pas : « Je ne suis ni un dealer ni un toxicomane, et le cannabis m'aide bien davantage que les traitements classiques contre la douleur. Je n'ai pas envie de finir en fauteuil roulant. »

En France, le cannabis est une drogue illicite, qu'il s'agisse d'usage récréatif ou thérapeutique. Nicolas, un Luxembourgeois ancien inspecteur de police, n'a pas ces soucis. Son médecin hollandais installé en Allemagne lui prescrit du Bediol, des fleurs de cannabis sous forme de poudre, qu'il va acheter aux Pays-Bas à la pharmacie Hanzplein de Goningen. « J'en prends juste le soir dans un thé de chanvre. Je souffre d'un syndrome de trouble de l'attention avec hyperactivité [TDAH] et ça a changé ma vie », témoigne cet homme de 54 ans qui ne supportait pas le méthylphénidate prescrit pour ce genre de syndrome.

Contrairement à leurs homologues français, depuis 2003, les médecins néerlandais peuvent prescrire librement du cannabis, sous sa forme naturelle, aux personnes qui souffrent de certaines pathologies. « Des données cliniques, qui demandent à être complétées, ont montré l'efficacité de cette thérapeutique notamment pour lutter contre la douleur dans la sclérose en plaques et certains cas de myopathies ou de cancers, la perte d'appétit dans les chimiothérapies et, de manière plus spéculative, pour aider les personnes atteintes de TDAH », explique Marco Van de Velde, directeur de l'Agence du cannabis médical des Pays-Bas. Créé en 1998 sous la pression des associations de malades atteints de sclérose en plaques, cet organisme placé sous la tutelle du ministère de la santé contrôle la production



Olivier cultive ses plants dans sa maison du Lot. CHRISTIAN BELLAVIA / FÉDÉPHOTO POUR « LE MONDE »

de cannabis et est seul habilité à le vendre aux pharmacies. Trois produits sont délivrés dans les officines, avec différents dosages en tétrahydrocannabinol (THC) et en cannabidiol (CBD) qui n'est pas psychoactif et présente l'avantage d'atténuer les éventuels effets secondaires liés au THC (ivresse, anxiété, fatigue...). « Il est recommandé de ne pas fumer le cannabis, car les produits de la combustion sont nocifs », poursuit Marco Van de Velde. On peut le consommer en thé ou l'inhaler avec un vaporisateur. 500 patients s'approvisionnent dans les pharmacies, les autres leur préférant les coffee-shops où le produit, encore peu remboursé par les compagnies d'assurances, est moins cher.

Le Canada et quatorze Etats américains autorisent également la consommation du cannabis pour des raisons thérapeutiques.

M. Obama demande l'abandon des poursuites judiciaires

A la demande de Barack Obama, le département américain de la justice a publié, fin octobre, des directives demandant aux procureurs fédéraux de ne plus poursuivre les utilisateurs de marijuana à des fins thérapeutiques. Quatorze Etats américains auto-

risent en effet les personnes atteintes de certaines maladies graves à consommer de l'herbe sur prescription d'un médecin. Sous l'administration Bush, les procureurs fédéraux poursuivaient sans distinction tous les consommateurs.

« Il m'aide bien davantage que les traitements classiques contre la douleur »

Olivier atteint de sclérose en plaques

Canada font figure de précurseurs. Ils ont autorisé la prescription du Marinol et de Césamet (tétrahydrocannabinol ou THC de synthèse) pour traiter nausées et vomissements associés aux chimiothérapies anticancéreuses

et contre les pertes d'appétit chez les personnes atteintes du sida. Au Canada, le Sativex est autorisé depuis 2005 pour lutter contre les douleurs spastiques de la sclérose en plaques. Il associe deux cannabinoïdes, le THC et le CBD. Des demandes de mise sur le marché sont en cours en Espagne et en Grande-Bretagne, où il est déjà délivré sur autorisation spéciale. Selon le laboratoire Meda, qui distribue le Cesamet en Europe et aux Etats-Unis, il est également prescrit en Grande-Bretagne, Irlande, Finlande et Espagne, selon des procédures particulières.

En France, la réglementation permet, sous certaines conditions très restrictives, la délivrance de médicaments cannabinoïdes. Les médecins doivent faire une demande d'autorisation temporaire d'utilisation (ATU) auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afs-saps). Depuis 2001, seules 90 ATU ont été accordées pour des prescriptions de Marinol, principalement pour des nausées liées aux chimiothérapies, des séquelles d'affections inflammatoires du système nerveux, ou encore des problèmes d'inappétence liés au sida. « Nous délivrons des ATU nominatives dans le cadre de pathologies graves ou rares lorsqu'il n'y a pas d'alternative thérapeutique et nous avons très peu de demandes de renouvellement », précise-t-on à l'Afs-saps. « Ces procédures, longues et compliquées, découragent les prescripteurs, considère Bertrand Lebeau, médecin addictologue. Il m'est arrivé d'en demander à plusieurs reprises mais je suis rarement allé jusqu'au bout. Il faut démontrer que toutes les possibilités ont été utilisées auparavant. »

« La France accuse un retard de quinze ans. Il y a urgence à mettre en place un cadre permettant aux malades d'avoir accès à toutes les thérapeutiques à base de cannabinoïdes (Sativex, Dronabinol) et au cannabis sous sa forme naturelle », plaignent les associations Act-Up Paris, SOS-hépatites, Anitea (Association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie) et ASUD (Autosupport des usagers de drogue). Elles demandent l'arrêt des poursuites judiciaires pour ceux qui utilisent ou cultivent le cannabis à des fins médicales. ■

Martine Laronche

Cannabis en médecine, du docteur Franjo Grotenhermen, président de l'Association allemande pour le cannabis médical. Editions Indica, 211 p. 24,90 €.

Gastronomie

Publicités

PARIS 6^e

Les Caves de Polidor

« C'est le plaisir d'André Maillet de nous faire découvrir des trésors, des crus introuvables... »

- Bordeaux (Château Latour, Château Haut-Bailly, Château Pichon...)
- Bourgogne (Domaine d'Auvenay, Maison Leroy, Romanée Conti...)
- Côte-d'Or (Toute la gamme Gairol)
- Champagne (Cristal Roselande, Dom Pérignon, Amour de Deux...)

en décembre - 20% sur les Champagnes
Vente à emporter de 6€ à 1200€. Vin au verre à partir de 3€.
39, rue Monsieur Le Prince - 01.43.25.16.55

PARIS 6^e

LE POLIDOR

Fondé en 1845

La bonne nouvelle de la rentrée !

- 10% sur l'addition vin compris

MENUS 22 € et 32 € midi et soir

41, rue Monsieur Le Prince

☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 9^e

A la Cloche d'Or

« Excellente cuisine de tradition et belle carte de vin »

Ouv. TLJ jusqu'à 5h du matin

- Fermé dimanche

3, rue Mansart - ☎ 01.48.74.48.88

L'idée gourmande de la semaine

Congrès de fruits de mer

Plusieurs clichés charmants viennent à l'esprit quand on évoque les fêtes. Pour ma part, les fruits de mer sont indissociables de cette période. Que vous aimiez les savourer avant, pendant ou après les deux réveillons, le tout est de frapper à la bonne porte. Celle à tambour du Congrès Maillot, justement, mérite d'être poussée pour l'infinie fraîcheur des somptueux plateaux d'huîtres de la maison : petites ou grosses, creuses ou plates, Spéciales « Gillardeau » ou Spéciales de Claire « Pascal Magné » au caractère affirmé, Fines toutes en... finesse, les connaisseurs sont chez eux dans ce vaste et chaleureux établissement. Côté crustacés, les crevettes roses ou grises, langoustines fraîches cuites et magnifiques tourteaux ont beaucoup fait pour la réputation de cette adresse. Egalement dans l'ouest de Paris, mais un peu plus bas, le Congrès Auteuil est le digne cousin du Congrès Maillot. Bien installé dans le mobilier cosy de son décor caramel et chocolat, vous y dégusterez des plateaux reflétant la même exigence de qualité : l'amour de la mer serait-il une affaire de famille ?

Laure de la Vigne

Congrès Maillot 80, av. de la Grande Armée - Paris 17^{ème} - Tel. 01 45 74 17 24

7/7 jours - Service continu de 8h à 1h du matin - Voiturier

Congrès Auteuil 144, bd. Exelmans - Paris 16^{ème} - Tel. 01 46 51 15 75

7/7 jours - Service continu de 8h à 2h du matin - Voiturier